

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF123

présenté par

M. Sempastous, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques,
 M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
 M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont,
 M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert,
 Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac,
 Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	450 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	450 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
TOTAUX	450 000	450 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés ponctionne 450 000 euros du programme 149 en ses actions n° 21 « adaptation des filières à l'évolution des marché » à hauteur de 150 000 euros,

n° 24 « gestion équilibrée et durable des territoires à hauteur de 150 000 euros et n° 27 « moyens de mise en œuvre des politiques » à hauteur de 150 000 euros afin d'abonder à la même hauteur l'action n° 1 « prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale » du programme 206 en direction de l'expérimentation des fermes DEPHY.

Considérant l'objectif du Gouvernement de multiplier par 10 d'ici 2021 des fermes expérimentales DEPHY et au vu des défis auxquels sont confrontés nos modèles agricoles, il convient d'aller plus et de mobiliser rapidement et sensiblement le secteur afin de changer d'échelle en matière d'agroécologie. Aussi cet amendement - sur lequel il serait évidemment souhaitable de lever le gage - vise à augmenter le budget de l'action 01 du programme budgétaire dont l'objectif est de promouvoir les méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.